

21 JUN 2023

Courrier Arrivé

*MRB - La Commune*  
Secrétariat général  
Service de la coordination des politiques publiques

Bureau de la coordination  
et des procédures environnementales

Saint-Denis, le 13 juin 2023

Le préfet de la région Réunion

à

Monsieur le maire de Petite-Ile

Affaire suivie par :  
Corinne NATIVEL  
Tél : 0262-40-77-67  
[corinne.nativel@reunion.pref.gouv.fr](mailto:corinne.nativel@reunion.pref.gouv.fr)

Référence à rappeler :

n°00786

**Objet :** Déclaration d'utilité publique (DUP)

Projet d'extension du bassin de baignade du site de Grand-Anse

**Référ :** Votre courrier en date du 7 octobre 2020

Par courrier, ci-dessus référencé, vous avez sollicité la mise en œuvre d'une enquête publique unique, au titre du code de l'environnement (étude d'impact) et code général de la propriété des personnes publiques, concernant le projet d'extension du bassin de baignade du site de Grand-Anse, sur le territoire de votre commune.

Après instruction de la recevabilité de votre dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) et saisine des services de l'Etat pour avis, l'examen de votre projet appelle les observations suivantes.

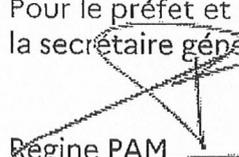
Le dossier de DUP devra être modifié dans son chapitre 5.2 « déroulement de l'enquête publique » ainsi que dans son chapitre 6 « textes régissant l'enquête publique », puisqu'il est visé l'article L2111-12 du code général de la propriété des personnes publiques relatif au domaine public fluvial, qui n'est pas l'objet du présent projet. En conséquence, il conviendra de supprimer la référence à cet article au dossier de DUP.

Par ailleurs, des exemplaires supplémentaires vous ont été demandés par les services de la DEAL/SEB, par courriel du 26 mai 2023, dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, en vue de la saisine la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe).

En conclusion, j'émet un avis favorable pour la mise à l'enquête publique unique de ce dossier sous réserve qu'il soit complété par les volets de l'autorisation environnementale et de la concession d'utilisation du domaine public maritime actuellement en cours d'instruction par mes services.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire qui s'avérerait éventuellement nécessaire.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale

  
Régine PAM

Copie :

- DEAL : SACOD/ulps +uapp+ + SEB
- sous-préfecture de Saint-Pierre